

Axe n°2 - Accompagner une agriculture participant positivement au cadre de vie

a - Affirmer la spécificité des terroirs agricoles



CONTEXTE / ENJEUX

Les différentes vallées (vallée du Loir et vallées secondaires) présentent des caractéristiques contrastées et variées qui résultent d'une topographie et d'un socle géographique pas toujours facilement perceptibles. On distingue deux grandes familles de paysage de vallées :

- les paysages de la vallée du Loir, parfois "simplifiés" par les pratiques agricoles, parfois bocagers, parfois habités, mais toujours tramés et inscrits dans un lit majeur bordé de versants boisés (Cf. Diagnostic- entité paysagère 1);
- les paysages des autres cours d'eau (le Tusson, la Veuve, la Dême, l'Aune, le Gruau, etc.), de tailles plus modestes et plus confidentiels (Cf. Diagnostic - entités paysagères 3, 4, 6,8 et 9).

L'évolution des pratiques agricoles et le remembrement des terres ont entraîné une transformation des paysages de vallées. La diversité du parcellaire et le caractère bocager des vallées ont disparu au profit de grandes étendues de monocultures, mettant à nu les fonds de vallées ou par endroits les recouvrant des boisements uniformes de peupliers. Cette transformation s'est traduite par une disparition de bon nombre de haies, fossés et ripisylves. Le rôle majeur de ces éléments dans le fonctionnement hydrique des vallées (limitation de la pollution de l'eau, de l'érosion des sols, régulation de l'eau dans les sols, effet brise-vent, source de biodiversité, limitation des crues, etc.) en a donc été oublié.

Le développement d'une agriculture plus diversifiée et plus respectueuse de l'environnement consistant à restructurer les parcelles par le végétal permettrait de redonner une place primordiale aux arbres et aux haies tout en palliant à la banalisation des paysages de vallées.



Fond de la vallée du Loir entre Marçon et La-Chartre-sur-le-Loir (RD305) : de grandes étendues cultivées jalonnées par quelques arbres témoignent de l'évolution des pratiques agricoles



La Vallée du Tusson au lieu-dit "la Perrie" à La Chapelle-Gaugain est encore relativement préservée. L'équilibre espaces ouverts/espaces boisés semble pourtant menacé.

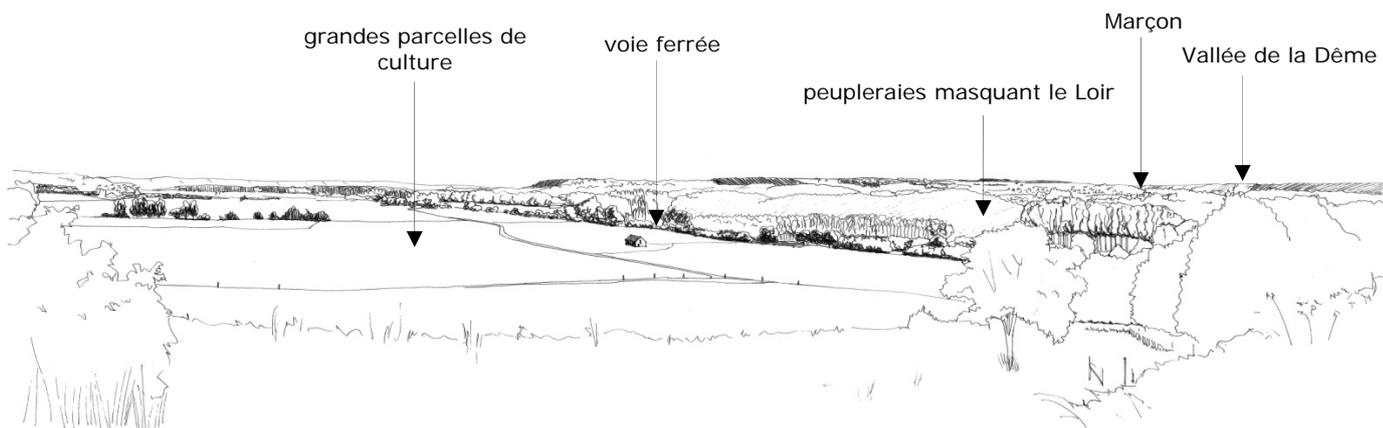
OBJECTIFS:

- maintenir les structures bocagères et agricoles variées qui contribuent aux ouvertures du paysage sur le Loir ou à la mise en relation avec les cours d'eau
- identifier et préserver la diversité biologique et le rôle écologique des vallées et vallons
- lutter contre l'enrichissement des vallées
- valoriser les cours d'eau
- lutter contre l'érosion des sols et favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau

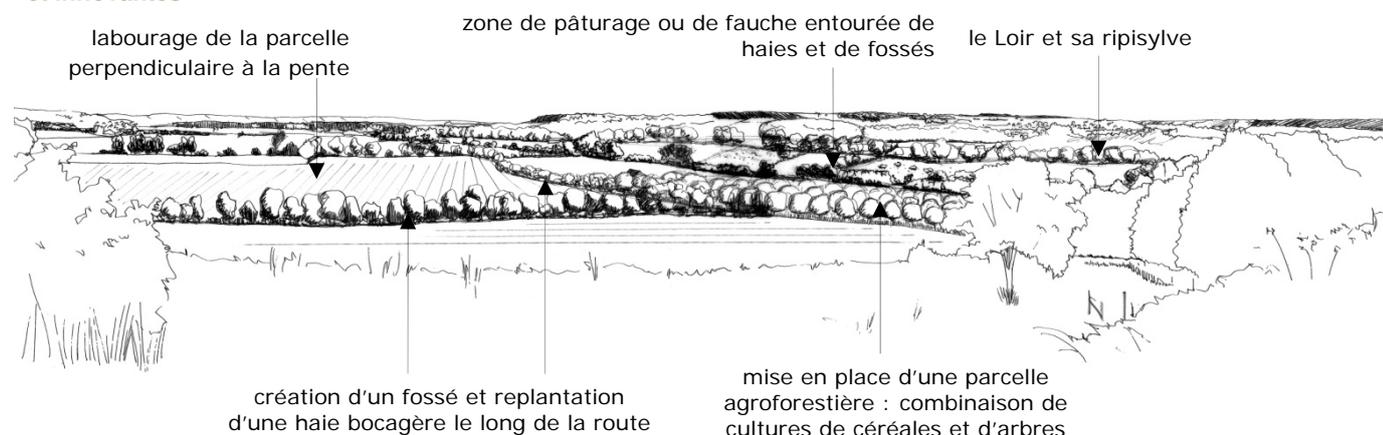
RECOMMANDATIONS:

- choisir les implantations des peupleraies pour ne pas impacter de façon négative des paysages à la qualité reconnue
- encourager le maintien de l'élevage permettant le maintien des prairies
- encourager à la restructuration d'un paysage bocager (haies et fossés)
- mettre en place une gestion raisonnée des zones humides et secteurs protégés, favoriser une agriculture en cohérence avec les secteurs protégés
- promouvoir des pratiques agricoles alternatives, développer de nouvelles pratiques telles que l'agroforesterie (intra-parcellaire ou péri-parcellaire)
- reconsidérer la gestion des berges par des techniques végétales et agricoles appropriées
- mettre en place des bandes enherbées le long des cours d'eau pour limiter les pollutions et palier à l'érosion des sols
- être vigilant sur l'application du plan carrière régional et le schéma départemental des carrières
- engager une étude des enjeux agricoles territorialisés
- engager un diagnostic et une analyse concertée de la maille bocagère en place
- élaborer un plan d'action concerté pour la pérennisation du bocage en incluant la dimension économique

Le paysage aujourd'hui : vue du plateau de Flée

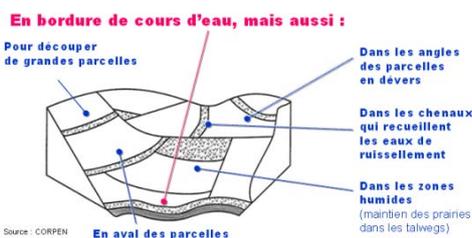


Le paysage possible si une réflexion agri-paysagère se mettait en place et proposait des pratiques agricoles nouvelles et innovantes



La généralisation des bandes enherbées le long des cours d'eau: une mesure de la loi Grenelle 2

La mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau ou comme « zone tampon » en milieu de parcelles ou dans les talwegs par exemple a un effet notable dans la lutte contre l'écoulement et la pollution des eaux. Elles peuvent être associées à la plantation de haies. Elles contribuent surtout à la protection et à la renaturation des cours d'eau et participent d'un remailage écologique.



L'agroforesterie : une pratique agricole à découvrir

L'agroforesterie repose sur l'association au sein d'une même parcelle d'une production agricole et d'une production arboricole.



Parcelle agroforestière de 5 Ha à Dissay-sous-Courcillon : association de l'élevage de poulets et d'une production arboricole

OUTILS:

- politiques publiques (programmes de l'Union Européenne)
- trame verte et bleue
- MAE (Mesures Agri Environnementales)
- diagnostic bocager et plan d'actions à l'échelle communale ou intercommunale
- plan d'aménagement et de gestion des haies à l'échelle des exploitations agricoles
- ateliers / démonstrations de transmission des savoir-faire en matière de plantation, régénération et entretien des haies en milieu rural
- cartographie des secteurs agricoles fragilisés

ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Collectivités territoriales, agriculteurs

PARTENAIRES

DREAL, DDT, Région Pays de la Loire, Chambre d'agriculture de la Sarthe, Conseil général de la Sarthe, Commission locale de l'eau, CPIE, SAGE, les GDA du Grand-Lucé, de La Chartre-sur-le-Loir, de Château-du-Loir et du Lude, les GEDAR Fléchois et de Mayet

Pour aller plus loin...

- Grenelle 2
- Documents du SAGE
- DOCOB zone Natura 2000 Vaas-Bazouges
- Documents édités par la Région et le Département sur les RNR et ENS
- Association Française d'Agroforesterie
- <http://www.agroforesterie.fr>
- <http://www.sarthe.gouv.fr/agroforesterie-a1927.html>

Voir aussi : fiche n°19

Les plateaux et espaces en forte mutation : favoriser la création et la réhabilitation des structures bocagères et arborées

CONTEXTE / ENJEUX

La présence de l'arbre prend de nombreuses formes : isolé, haie, bosquet. Ces structures arborées, outre leur rôle majeur sur les plans agronomique, écologique, économique et paysager, sont un vecteur important de la continuité de l'identité paysagère locale. On note une dynamique de dégradation de cette trame dans les espaces ouverts ou en cours d'ouverture (toutes les entités paysagères sont concernées par ce risque). La disparition des structures arborées est due soit à l'arrachage, soit au vieillissement par manque d'entretien.

Fortement menacées, ces structures doivent aujourd'hui trouver de nouveaux débouchés économiques.

Retrouver et pérenniser les structures bocagères permettra d'affirmer et de conforter la valeur identitaire du territoire.



Le paysage observé depuis la route est dévoilé à perte de vue. L'absence d'élément végétal accentue le sentiment de monotonie procuré par ce type de paysage ouvert de plateau, ici à Courdemanche.



La présence de haies le long de la route anime le parcours mais peut parfois créer un véritable écran qui masque le paysage.



Les structures bocagères encore présentes sur les pentes – ci-dessus à Pruillé-l'Éguillé – animent le paysage en créant une succession de plans et en marquant les limites parcellaires. Les haies participent aussi à l'intégration des hameaux et dessinent le tracé des routes.

À l'inverse, les paysages plus ouverts rencontrés près de Bousse (ci-dessous), sont encore ponctués de quelques bosquets qui peinent à animer ces grands espaces.



OBJECTIFS:

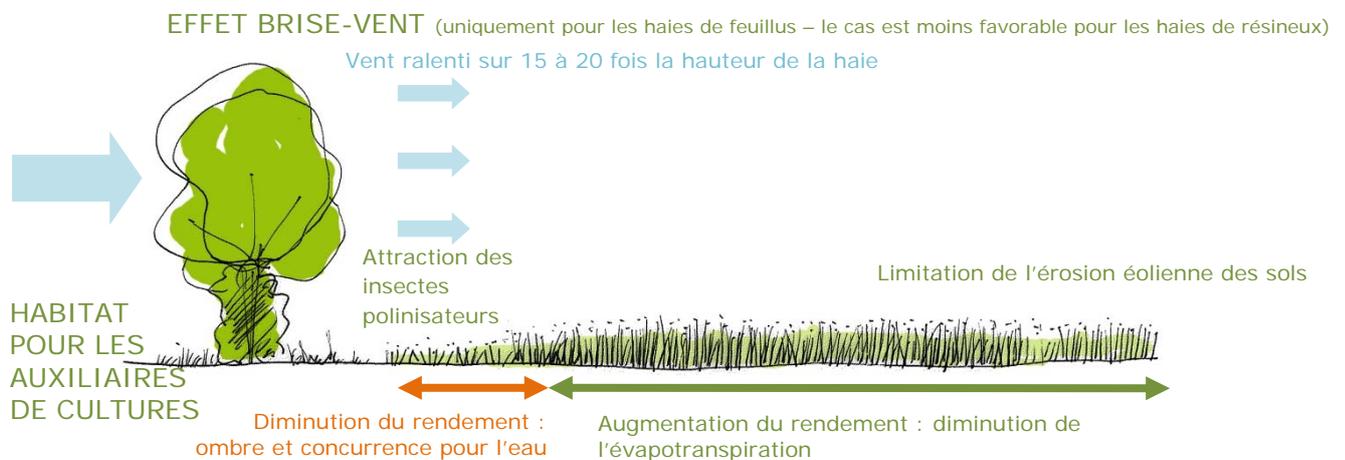
- palier à la monotonie et la standardisation des paysages et conserver la variété des sites
- favoriser les continuités écologiques (trames vertes et bleues)
- lutter contre le lessivage des sols

RECOMMANDATIONS:

- préserver bosquets, haies et arbres isolés existants en milieu ouvert : maintenir et renforcer les structures vertes
- promouvoir la filière bois comme source de revenu favorisant le maintien de la structure bocagère
- engager une étude des enjeux agricoles territorialisés
- engager un diagnostic et une analyse concertée de la maille bocagère en place
- élaborer un plan d'action concerté pour la pérennisation du bocage en incluant la dimension économique
- promouvoir les systèmes agroforestiers (intra-parcellaire ou péri-parcellaire)

La haie et le rendement des cultures:

L'impact de la haie aux abords des parcelles cultivées a longtemps été mal considéré. Elle était alors réputée pour amoindrir les rendements. Cet impact se révèle au contraire positif, notamment si les haies sont implantées perpendiculairement aux vents dominants. La haie joue un rôle prépondérant dans la gestion des ressources en eau, notamment grâce à son effet brise-vent.

**OUTILS:**

- classement des haies et des bosquets dans le Plan Local d'Urbanisme (attention, ce classement ne doit pas être systématique et doit avant tout contribuer à mettre en valeur les silhouettes urbaines)
- programme d'aides à la replantation de haies par le Conseil général de la Sarthe
- communication et sensibilisation sur les fonctions de la haie
- filière bois (initiative publique ou privée)
- diagnostic bocager et plan d'actions à l'échelle communale ou intercommunale
- plan d'aménagement et de gestion des haies à l'échelle des exploitations agricoles
- ateliers / démonstrations de transmission des savoir-faire en matière de plantation, régénération et entretien des haies en milieu rural

ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Collectivités territoriales, CUMA, agriculteurs, particuliers...

PARTENAIRES

Région Pays de la Loire, DREAL, DDT, ONF, Chambre d'agriculture de la Sarthe, Conseil général de la Sarthe, CAUE, CPIE, ADEAS CIVAM, SDESS, Maison de l'emploi, GDA, GEDAR, Syndicats de forestiers privés

Autres fonctions de la haie :

Fonctions agronomiques :

- Abri pour les animaux, meilleure pousse des prairies au printemps et à l'automne
- Rôle dans la stabilité des versants, limitation du phénomène d'érosion et du drainage des eaux dans les talus

Fonctions écologiques :

- Maintien et développement de la faune et de la flore
- Habitat pour les auxiliaires des cultures (prédateurs et parasites nécessaires à la régulation des ravageurs des cultures)
- Piège à CO₂

Fonctions économiques :

- Source d'énergie renouvelable

Fonctions paysagères :

- Structuration et animation du paysage
- Amélioration du cadre de vie

Pour aller plus loin...

Voir aussi : fiche n°18

Fiche n°14 Valoriser les productions agricoles locales

CONTEXTE / ENJEUX

L'agriculture est le principal mode d'occupation du territoire. La fonction d'entretien du territoire est une conséquence des pratiques agricoles indissociables de l'activité économique. La préservation et le développement de l'agriculture sont donc des enjeux majeurs pour l'entretien des paysages.

Dans un objectif de valeur ajoutée, certaines productions agricoles bénéficient d'une reconnaissance au niveau national. C'est le cas du vin (AOC Jasnières et Coteaux-du-Loir) et du Poulet de Loué (IGP). D'autres produits développent une politique de marque, c'est le cas de la pomme notamment. Quelques agriculteurs s'investissent dans la vente directe de produits fermiers et quatre AMAP existent sur le territoire. Le Pays Vallée du Loir et la Chambre d'Agriculture de la Sarthe soutiennent ensemble le développement des circuits courts. La notion de produits du terroir permettrait de mettre en lien la recherche de valeur ajoutée et le territoire : les « paysages coproduits ».



La grande variété des productions agricoles du territoire de la vallée du Loir ne permet pas de faire ressortir un produit phare ambassadeur mais reste un atout majeur pour le cadre de vie : production laitière, de volaille, exploitation de vergers, de vignes et de châtaignes... fabriquent et façonnent des paysages variés et contrastés.

La préservation et le développement de ces productions agricoles doit cependant s'élargir à la notion de "paysage coproduit" à l'échelle du Pays Vallée du Loir.



OBJECTIFS:

- affirmer la diversité des productions agricoles comme l'identité du Pays Vallée du Loir
- poursuivre le développement de la notion de produit du terroir
- mettre en avant la qualité de production autant que la transformation et la vente (développement des circuits courts)
- favoriser l'innovation dans la production agricole (valeur ajoutée)
- maintenir la dynamique agricole sur le territoire en tant qu'activité économique majeure
- favoriser le renouvellement des actifs agricoles

RECOMMANDATIONS – PISTES DE RÉFLEXION :

- développer les filières agriculteurs/restaurateurs et marchés de proximité (cf. étude sur les circuits courts Pays Vallée du Loir)
- promouvoir l'agriculture respectueuse de l'environnement et des "paysages coproduits"
- favoriser la transmission des exploitations pour l'installation
- réfléchir à une juste rémunération des efforts faits en matière de qualité paysagère



OUTILS:

- création de sentiers d'interprétation agricoles (*Rando Ferme*) et circuits de découverte des fermes et des productions
- Label Bienvenue à la Ferme
- installation et/ou soutien d'un réseau d'entraide entre exploitants pour fédérer les démarches communes, cohérentes et vertueuses (respectueuses de l'environnement)
- aide à l'installation des agriculteurs
- documents d'urbanismes et maîtrise du foncier
- projet agricole de territoire
- soutien aux groupes agricoles : réseaux d'entraide, GDA, GEDAR, etc.
- appui au renforcement des stratégies de communication des productions agricoles
- repérage des exploitations

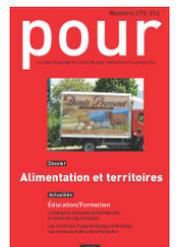
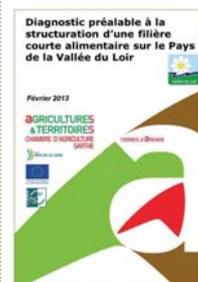
ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Collectivités territoriales, agriculteurs, commerçants et restaurateurs, transformateurs, restauration collective et hors domicile, habitants

PARTENAIRES

Europe, SAFER, Région Pays de la Loire, Conseil général de la Sarthe, Chambre d'Agriculture de la Sarthe, ADVL, offices de tourisme, Conseil de Développement du Pays Vallée du Loir

Pour aller plus loin...



La Chambre d'Agriculture s'est vue confier l'étude de l'offre et la demande, servant de base de travail pour réfléchir avec tous les corps de métiers concernés à l'élaboration d'actions de territoire et en faveur des circuits courts et de proximité.

www.approximité.fr

Voir aussi : fiches n°16, 17 et 18

Fiche n°15 Intégrer dans le paysage les constructions à usage agricole

CONTEXTE / ENJEUX

Les progrès techniques et la compétitivité économique ont transformé radicalement les exploitations. Les constructions agricoles ont évolué vers des techniques et des volumétries de type industriel, souvent sans prendre en compte l'intégration paysagère. Pourtant, une implantation harmonieuse du bâti et une architecture de qualité contribuent à améliorer le cadre de vie des exploitants et participent à la qualité des paysages ruraux.

VUES LOINTAINES

Certaines parties du territoire de la Vallée du Loir sont marquées par de forts enjeux de covisibilité dus soit aux successions de vallons, soit à l'absence de relief.

Dans les deux cas, la mauvaise implantation (versant exposé aux regards, ligne de crête) ou la mauvaise intégration (matériaux et couleurs mal choisis, absence de végétation, etc.) des bâtiments peut avoir des conséquences importantes sur la perception globale des paysages du Pays Vallée du Loir.

VUES RAPPROCHÉES

L'intégration des bâtiments agricoles doit également être considérée à une échelle plus restreinte. Ainsi, le traitement qualitatif des abords d'une exploitation, vue d'une route par exemple, participe à la qualité des paysages agricoles du territoire.



Les toitures des bâtiments agricoles, par leur surface, sont particulièrement visibles.



L'impact paysager d'un bâtiment situé en milieu ouvert dépend du relief et des structures végétales qui l'accompagnent.

OBJECTIFS:

- accompagner les exploitants dans leur projet de construction et/ou de réhabilitation (mise aux normes)
- mettre en valeur les abords des fermes
- reconvertir les anciennes granges



Ce verger est un bon exemple de structure végétale qui contribue à la qualité d'une exploitation agricole. L'angle de vue proposé montre cependant que son implantation ne suffit pas à l'intégration des deux bâtiments.

On note également un effort d'intégration avec la présence d'une haie taillée devant le bâtiment d'élevage. Malheureusement, le résultat n'est pas à la hauteur.

RECOMMANDATIONS

Implantation dans le territoire : étudier la position la mieux adaptée par rapport aux principaux points de vue (routes, chemins, belvédères, etc.) à partir desquels l'exploitation sera vue :

- minimiser les terrassements en épousant les pentes naturelles
- éviter les implantations en ligne de crête
- tirer parti des structures végétales existantes

Implantation dans la parcelle :

- favoriser les implantations à mi-pente en suivant les courbes de niveau
- chercher l'harmonie avec les bâtiments existants (covisibilité avec le bâti déjà là)

Traitement des abords :

- intégrer dans les formes bâties les zones de stockage ou les accompagner
- hiérarchiser les circulations et notamment l'entrée
- composer les limites et les clôtures avec les composantes paysagères existantes (clôtures en piquets de châtaignier, bandes engazonnées au pied des bâtiments, haies et végétaux d'origine locale, etc...)

Forme du bâti et matériaux de façade :

- préférer les formes simples
- s'inspirer des couleurs du bâti traditionnel
- choisir des couleurs discrètes et mates (éviter les couleurs vives brillantes)
- limiter les matériaux de façade (un ou deux pas plus) et adopter des matériaux naturels (bardage bois...)

L'intégration par le végétal : exemples et contre-exemples



Une haie bocagère plantée à l'arrière d'un bâtiment d'élevage :

*Vue rapprochée :
la haie forme la limite de
l'exploitation*

*Vue lointaine :
la haie permet d'intégrer
le bâtiment et complète
le maillage bocager
alentour*



Le bâtiment agricole et le silo ci-dessus n'ont pas fait l'objet d'un accompagnement végétal ; ils ont un impact fort sur le paysage, d'autant plus important dans ce paysage plat et ouvert.

OUTILS:

- consultations CAUE
- prestations Chambre d'Agriculture
- règlements des documents d'urbanisme

ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Agriculteurs

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture de la Sarthe, Conseil général de la Sarthe, CAUE de la Sarthe

Pour aller plus loin...

Atlas des paysages de la Sarthe

Exploitations agricoles du Parc Normandie Maine –

CAUE de la Sarthe, PNR Normandie-Maine, Chambre d'Agriculture de la Sarthe

Axe n°2 - Accompagner une agriculture participant positivement au cadre de vie

b - Préserver et promouvoir les pratiques agricoles spécifiques au Pays Vallée du Loir



Fiche n°16 Accompagner et préserver la pratique viticole

CONTEXTE / ENJEUX

L'image identitaire agricole clairement affirmée constitue un des enjeux majeurs du Pays Vallée du Loir. Paysage parfois confidentiel et peu représenté sur le territoire, le vignoble de la Vallée du Loir bénéficie de 2 AOC (Jasnières et Coteaux-du-Loir). Il reste représentatif d'une pratique à forte valeur touristique et œnologique. Il est également associé aux éléments patrimoniaux que sont les maisons de vigneron et les caves.

D'une certaine manière, on peut ici parler d'agri-paysage, par l'impact visuel que produisent les lignes de cépages et par la sérénité qui se dégage de ces paysages "fabriqués" par la vigne. (Cf. diagnostic - unité paysagère 1a).



Aire de l'AOC Jasnières

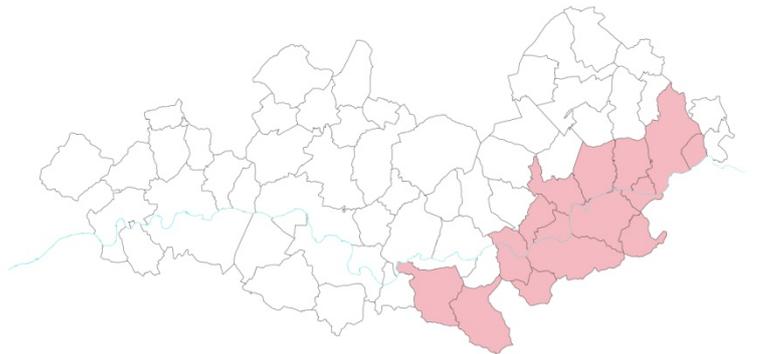
Le Label Vignobles et Découvertes ®

Du vigneron au restaurateur, de l'hébergeur au site de visite, ce ne sont pas moins de 60 partenaires des filières touristiques et viticoles de la vallée du Loir qui portent fièrement cette reconnaissance nationale.

Tous ont la volonté de s'impliquer dans le développement du tourisme lié au vin.

Ce label vise en effet à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratiques des clientèles touristiques sensibles à l'œnotourisme, à savoir :

- la praticité, la mobilité, la variété, la qualité et la liberté d'engagement ;
- la recherche d'ambiance, de bien être, d'art de vivre, de nouvelles expériences ;
- la tendance à développer un comportement de conso-acteur (éthique et durable).



Aire de l'AOC Coteaux-du-Loir

Source : <http://www.pays-valleeduloir.fr/index.php/tourisme/vignobles-et-decouvertes>



OBJECTIFS:

- valoriser la production viticole comme élément constitutif du patrimoine paysager de la Vallée du Loir
- poursuivre le développement et la promotion des produits du terroir

RECOMMANDATIONS – PISTE DE RÉFLEXION:

- développer les filières agriculteurs/restaurateurs et marché de production
- développer les équipements et les offres touristiques en lien avec le vignoble
- poursuivre la valorisation touristique du vignoble qui inclut les rapprochements restaurateurs/vignerons et la préservation et valorisation patrimoniale et touristique des caves
- mettre en place des outils d'aide à la restauration des maisons de vignes et des caves

OUTILS :

- création de sentiers d'interprétation agricoles et circuits de découverte des fermes et des productions
- mise en relation du tracé de la Route du Vignoble avec la Vallée de la Loire
- soutien du réseau d'entraide des vignerons pour fédérer les démarches communes, cohérentes et vertueuses (respectueuses de l'environnement)



Pour aller plus loin...

www.jasnieres.fr

www.vinsvalde Loire.fr



www.pays-valleeduloir.fr/index.php/tourisme/vignobles-et-decouvertes

www.pays-valleeduloir.fr/index.php/tourisme/vignobles-et-decouvertes

ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Vignerons, professionnels du tourisme

PARTENAIRES

ADVIL, Groupement Viticole de la Sarthe, Chambre d'Agriculture de la Sarthe, Sarthe Développement, InterLoire

Voir aussi : fiche n°14

Fiche n°17 Accompagner et préserver la pratique arboricole

CONTEXTE / ENJEUX

Les paysages agricoles en mosaïque (alternance de prairies, cultures, bois et vergers) changent et évoluent sans cesse au gré du cycle des saisons et de la météorologie. Parmi eux, les paysages liés à l'activité arboricole (pomiculture principalement) produisent des paysages "étonnants" et fortement visibles. Ils sont une particularité du territoire du Pays Vallée du Loir.

Assez récente dans le paysage du Pays Vallée du Loir, la culture de la pomme bénéficie d'un marché dynamique porté par la volonté de « mieux manger » (Plan national de nutrition santé et campagne de communication « 5 fruits et légumes par jour »). La production locale est pourtant menacée puisque soumise d'une part aux aléas climatiques (la production de 2012 a par exemple souffert du gel printanier), concurrencée par des productions européennes et mondiales plus compétitives.

Un réel savoir-faire arboricole est en jeu, pour un "agri-paysage" de qualité aux potentialités paysagères emblématiques.

OBJECTIFS:

- poursuivre le développement et la promotion des produits identitaires du terroir
- organiser et protéger la filière arboricole

RECOMMANDATIONS – PISTE DE RÉFLEXION:

- développer les filières agriculteurs/restaurateurs et marché de production (voir fiche n°14)
- soutenir et développer la consommation de la pomme
- développer ou conforter un réseau de vente directe aux particuliers
- développer les productions locales : par exemple la pomme Chouquette®
- favoriser les innovations et promouvoir les nouvelles techniques culturales – exemple: plantation de haies, bandes enherbées, jachères fleuries



OUTILS :

- poursuivre le développement des sentiers d'interprétation agricoles et circuits de découverte des fermes et des productions – exemple : le "sentier des vergers" à Chenu est à valoriser comme sentier d'interprétation
- appui au renforcement des stratégies de communication des productions locales

ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Arboriculteurs, restaurants et restauration collective et hors domicile

PARTENAIRES

Région Pays de la Loire, Chambre d'Agriculture de la Sarthe, Sarthe Développement



Voir aussi : fiche n°14

Fiche n°18 Promouvoir le paysage forestier et développer la filière bois

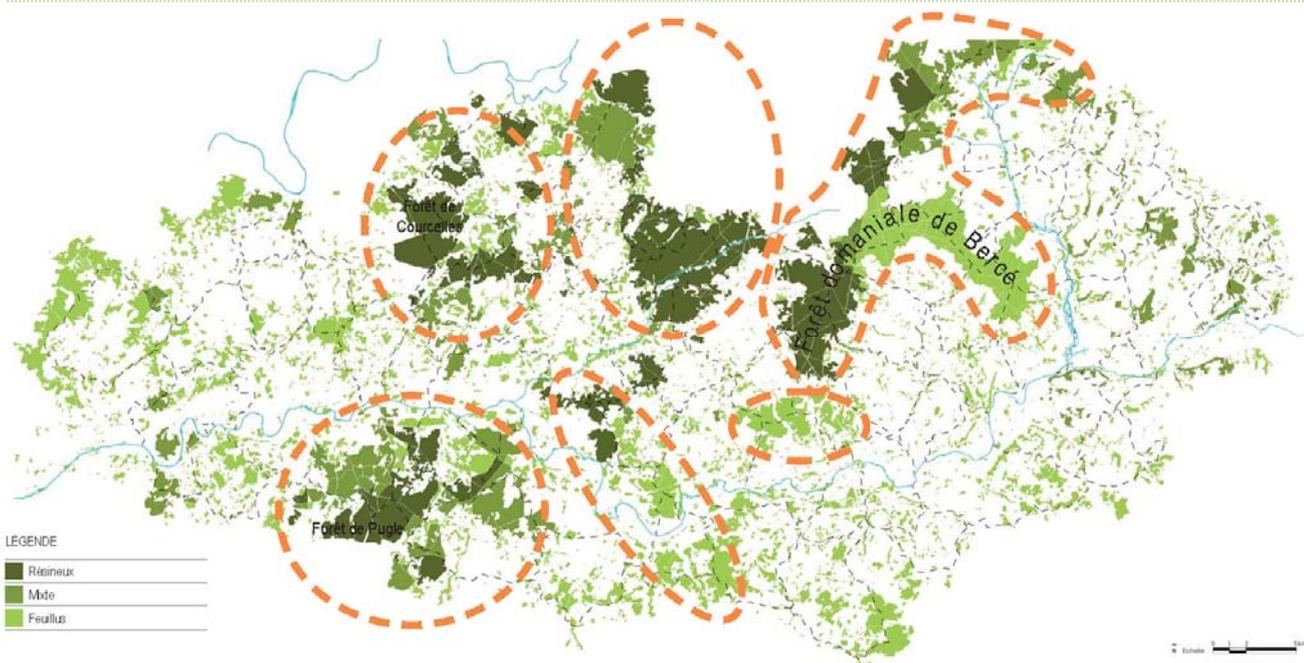
CONTEXTE / ENJEUX

Véritable porte d'entrée nord du territoire du Pays de la Vallée du Loir, la forêt domaniale de Bercé représente le massif boisé emblématique et en compose aussi la ligne de crête en fond de tableau. Avec les autres massifs boisés parsemés dans le territoire, ils constituent un élément du patrimoine vivant, paysager et forestier de la Vallée du Loir.

Trois grandes familles de boisements sont en question : les massifs de résineux (Pins maritimes), les massifs mixtes et, les plus répandus, les massifs de feuillus (Chênes et Châtaigniers).

Forts de leurs potentialités paysagères démontrées comme emblématiques et historiques du paysage, ces massifs ont également une valeur économique reconnue. Le projet de "pôle d'excellence rural" pour la valorisation de la filière bois s'inscrit dans une ambition de développement et de gestion durable de la forêt pour la grande majorité disséminée sur le territoire.

La gestion forestière est donc un enjeu majeur du territoire, tant sur l'aspect, historique, économique que patrimonial et paysager.



Importance des lisières forestières

OBJECTIFS:

- gérer et maîtriser de manière plus cohérente la ressource en bois
- anticiper le renouvellement pour les futurs besoins en énergies renouvelables
- accompagner l'adaptation de pratique sylvicole aux changements climatiques
- encourager une gestion respectueuse des paysages et de la biodiversité (privilégier la régénération naturelle, gérer spécifiquement les lisières, maintenir les milieux ouverts et zones humides en forêt, privilégier les essences adaptées au milieu, etc.)
- poursuivre le développement de la filière bois comme source d'économie "locomotive" et créatrice
- améliorer l'image des paysages forestiers



RECOMMANDATIONS:

- mettre en réseau les sylviculteurs de la Vallée du Loir
- diversifier les productions (bois d'œuvre, bois énergie, etc.)
- encourager l'implantation d'industrie et d'artisanat de transformation du bois pour une "filière courte"
- encourager l'alimentation par le bois (plaquettes, copeaux, déchiqueté) des chaufferies publiques et des particuliers
- promouvoir le bois y compris dans sa composante patrimoniale et écologique, par exemple à travers la création ou l'obtention d'un label
- mettre en place et animer un groupe de réflexion sur la conduite des lisières



Exemple :

Loirécopark I est une plateforme dédiée aux industries de la nouvelle économie du développement durable, et en particulier aux industries liées à la production d'énergies renouvelables et aux industries de première et deuxième transformation du bois.



OUTILS:

- documents d'urbanisme : aux abords des zones habitées, haies classées et espaces boisés classés
- programme d'aides
- Forêt d'Exception pour la forêt de Bercé
- Pôle d'Excellence Rurale « Valorisation et transformation des bois locaux du Val du Loir »
- Plan Climat

ACTEURS / PUBLICS CONCERNÉS

Collectivités territoriales, sylviculteurs, entreprises de transformation du bois, utilisateurs finaux

PARTENAIRES

Région Pays de la Loire, ONF, SDESS, chambre d'agriculture, conseil général, CRPF, ADEME, MDESS, ADEAS CIVAM, Atlanbois, EIE

Pour aller plus loin...

<http://www.civam-paysdelaloire.org>

<http://paysdelaloire.ademe.fr/>

Plan Pluriannuel de Développement forestier des Pays de la Loire